royale y siégent de droit, tels sont : l'Italie, population 21,777,834; le Portugal, 8,584,-677; la Servie, 1,098,281, et l'Autriche, 84,000,000. Cette catégorie représente une population de 61,460,292. Enfin, dans une dernière catégorie les membres sont élus pour un certain nombre d'années, etc'est un fait remarquable qu'à l'exception de trois colonies anglaises et d'une monarchie, tous les pays où ce système estadopté sont des républiques. Parmi les pays qui élisent les membres de la chambre haute, la seule monarchie est la Belgique; mais tout le monde sait que, malgré son titre de monarchie, la Belgique est le pays le plus républicain du monde. Voici la liste des pays où est admis le principe électif: la Suisse, 2,534,242 habitants; la Plata, 1,171,800; le Chili, 1,558,819; le Pérou, 2,865,000; les Etats-Unis, 80,000,-000; la Libérie, 500,000; la Belgique, 4,629,000; l'Australie du Sud, 126,830; la Tasmanie, 89,977; Victoria, 540,822; formant une population totale de 48,915,490. Dans le royaume de Nassau, dont la population est de 457,571 habitants, la chambre haute est partie élective et partie ex-officio. Au Danemark, la chamie haute est partie nominative et partie élective, et les élections sont faites par les conseils provinciaux ; la population de ce pays est de 1,600,000. Dans les Pays-Bas, dont la population est de 8,872,652, les membres sont tous élus par les conseils provinciaux. Dans une des colonies anglaises, la Nouvelle Galles du Sud, les membres sont nommés pour un certain nombre d'années; et, deux des plus nouvelles et des plus entreprenantes colonies de l'Angleterre, — la Nouvelle-Zélande et Queensland (Terre de la Reine)—ont adopté le système qu'on nous propose, de nommer un certain nombre de membres à vie. composition de la chambre haute est, après tout, une affaire d'opinion, et je ne crois pas qu'on puisse nous accuser d'avoir fait un Pas en arrière en substituant le principe nominatif au principe électif. Il n'y a Pas de distinctions de classes parmi notre Population, et si les membres des deux chambres sont élus par les mêmes électeurs, il leur sera très-difficile de maintenir leur individualité en ayant les mêmes pouvoirs, et d'éviter les conflits. Il est évident que deux chambres ayant la même origine, réclameront les mêmes droits et les mêmes priviléges, et Voudront exercer les mêmes fonctions. Mais si la chambre haute était nominative, la juridiction de cette chambre serait différente et les

chances de conflit disparaftraient. Plusieurs états, dont quelques-uns sont très-considérables et très-peuplés, quoique de récente fondation, ont entièrement supprimé la chambre haute. J'avoue que la suite de mes arguments conduit à l'adoption de ce moyen comme celui qui nous conviendrait le mieux. Les nations qui l'ont adopté sont : la Hesse-Cassell, 726,000 habitants ; le Luxembourg, 413,000; la Saxe-Weimar, 278,000; la Saxe-Meiningen, 172,000; la Saxe-Altenburg, 137,000; la Saxe-Cobourg, 159,000; le Brunswick, 273,000; le Mecklemburg-Schweriu, 548,000; la Norwége, 1,828,471; le Mecklemburg-Streilitz, 99,000; l'Oldenburg, 295,245; l'Anhalt, 181,284; le Lippe-Detmolt, 108,518; le Waldeck, 58,000; le Schwarzburg, 71,918; et dans le Royaume de Grèce, dont la population est de 1,096,810 habitants, et où une nouvelle constitution a été dernièrement promulguée. on en est venu, après avoir essayé les systèmes de deux chambres, à supprimer l'une d'elles. Mais si je pense que nous serions mieux sans chambre haute, cela ne m'empêche pas de reconnaître qu'il ne s'agit pas de savoir en ce moment quelle est la meilleure forme de gouvernement à notre avis, mais quelle est celle qui convient le mieux à des populations ayant des opinions différentes et, par conséquent, j'accepte un juste compromis en admettant la nomination d'une seconde chambre par le cabinet confédéré.

L'Hon. M. BROWN—Ecoutez ! écoutez !!

C'est là la question.

M. A. MACKENZIE—Un hon. membre, et je crois que c'est l'hon. député de Lot-binière (M. JOLY) a prétendu que le système tédéral était frappé d'impuissance. Je ne partage pas cette opinion, mais je crois que le système fédéral exige beaucoup d'intelligence et une grande connaissance de la politique de la part des populations. Mais l'hon. membre avait tort de comparer notre avenir sous la confédération à l'histoire des républiques Espagnoles de l'Amérique du Sud. Notre population est habituée au gouvernoment responsable (Self-Government) et ce seul fait détruit la comparaison de l'hon. membre. Pour ma part, je crois que l'hou membre pour Oxford-Sud, par exemple, aiusi que quelques autres membres que nous connaissons bien, n'auraient jamais pu, malgré toute leur énorgie, remuer les républiques de l'Amérique du Sud (rires) comme ils ont fait du Haut-Canada, sans occasionner une révolution complète; et mon hon. ami